

et qui, de fait, ont souscrit de l'argent?—R. Je ne sais pas qui a souscrit, mais je sais que l'*Abitibi Paper Company* est la première qui a loué des locaux. La *Rio Tinto Mining Company* a loué un étage entier.

M. Macnaughton:

D. La *Southern Canada Power Company* ne doit-elle pas déménager à la Maison du Canada?—R. C'est exact.

D. Et la *Mannesman Tube Company* aussi, n'est-ce pas? C'est ce que M. Zeckendorf nous dit à la page 5 de son exposé.

M. Crestohl:

D. Ces noms sont ceux que vous nous avez lus ce matin, n'est-ce pas —R. En effet.

D. Pouvez-vous nous donner certains renseignements au sujet des compagnies intéressées?—R. La *Mannesman Tube Company* est une importante entreprise de tuyaux qui s'est établie dans notre pays; un de ses principaux fonctionnaires est John Tooley. Le président de la *Rio Tinto Mining Company* est l'honorable Winters.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Il y a donc trois sociétés qui sont disposées à s'installer dans la maison du Canada?—R. Il y a aussi la *Southern Canada Power Company*. Un grand nombre d'autres compagnies ont l'intention de s'installer dans cet immeuble. J'ai en mains une lettre que la *Consolidated Quebec Gold Mining and Metals Corporation* m'a écrite le 31 décembre 1957. Adressée à ma résidence à Oakville, elle a été réadressée en Floride et ce n'est qu'à mon retour ici qu'elle m'est finalement parvenue. Voici un extrait de cette lettre:

Un mot seulement pour vous demander ce qui se passe relativement à la Maison du Canada. Je songeais à y louer des bureaux, mais je suis un peu hésitant. En toute franchise, je dois vous avouer que quelques-uns de mes amis à New-York qui ont loué des bureaux dans la Maison du Canada sont très inquiets.

Il semble que votre splendide projet ait été considérablement modifié. Notre nouveau gouvernement n'a certainement rien ajouté au prestige du magnifique monument que vous aviez projeté.

Si vous vouliez me donner quelques renseignements que je pourrais transmettre à mes amis afin d'alléger leurs inquiétudes, je vous en saurais un gré infini.

D. De qui vient la lettre?—R. De M. Gustave-H. Rainville, qui s'adresse à moi en ces termes: "Cher monsieur Lawson". Je le connais, mais non personnellement.

D. Comment se fait-il qu'il soit mêlé à cette affaire?—R. La *Consolidated Quebec Gold Mining and Metals Corporation* s'intéresse à plusieurs entreprises, il me semble, mais cette lettre en date du 31 décembre 1957, porte l'en-tête de la *Consolidated Quebec Gold Mining and Metals Corporation*.

D. Cette lettre, je le suppose, sera aussi présentée au comité directeur?—R. Vous pouvez l'avoir, je n'en ai pas besoin. Dans ma réponse du 17, j'ai fait savoir à M. Rainville que je venais ici et que je communiquerais de nouveau avec lui par la suite.

D. Si aucune objection n'a été soulevée au sujet des autres, ne pourrions-nous pas déférer cette lettre au comité directeur comme les autres?—R. Je désire vous faire remarquer que je n'ai pas suivi cette affaire de près depuis quelque